

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE HOUILLES

Par arrêté en date 12 décembre 2024, Monsieur le Maire de la Commune de Houilles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Houilles pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 6 janvier 2025 à 8h30 jusqu'au vendredi 7 février 2025 à 17h00. Monsieur Richard LE COMPAGNON a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique et Monsieur Michel FAURE, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, par décision n° E24000072/78 du 18 novembre 2024 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur support papier à la mairie de HOUILLES, Mairie annexe 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi jusqu'à 17 h 00),
- Sur un poste informatique à la mairie de HOUILLES, Mairie annexe 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi jusqu'à 17 h 00),
- Sur le site internet de la commune de Houilles à l'adresse suivante [www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr) (rubrique Mon Quotidien/Urbanisme/Révision du PLU),
- Sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plu-houilles>

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend l'évaluation environnementale du projet de PLU révisé, le résumé non technique de l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAE Ile de France sur le projet de PLU révisé ainsi que la réponse écrite de la Commune à l'avis de la MRAE Ile de France.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de HOUILLES, Mairie annexe, 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi jusqu'à 17 h 00),
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-houilles>
- par courriel à l'adresse numérique suivante [plu-houilles@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-houilles@mail.registre-numerique.fr)
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à l'hôtel de Ville, à l'adresse suivante :

« Monsieur le commissaire enquêteur  
Révision Générale du PLU de Houilles  
Hôtel de ville  
16, rue Gambetta  
CS 80330 - 78800 Houilles »

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition du public en mairie de Houilles.

Les observations adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Houilles, Mairie annexe 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain :

- le lundi 13 janvier 2025 de 14 h à 17 h,
- le Mercredi 22 janvier 2025 de 9 h à 12 h,
- le Samedi 1er février 2025 de 9 h à 12 h,
- le Vendredi 7 février 2025 de 14 h à 17 h 00.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Houilles, mairie annexe, locaux de la Direction du Développement Urbain, 18 rue Gambetta, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet <http://www.ville-houilles.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de PLU révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de Houilles pour approbation.

La personne responsable de la procédure de révision du PLU de la commune de Houilles est la commune de Houilles représentée par son maire en exercice, Monsieur Julien CHAMBON, et dont le siège administratif est situé à l'hôtel de Ville 16, rue Gambetta CS 80330 - 78800 Houilles.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le dossier auprès de la Direction du Développement Urbain, Mairie annexe, 18 rue Gambetta 78800 HOUILLES, [maria.dasilva@ville-houilles.fr](mailto:maria.dasilva@ville-houilles.fr), 01 30 86 33 35, aux heures d'ouverture des bureaux de la direction, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.